

**THEATRE ROYAL DE LUXE**  
Association Loi 1901  
Siège social : 1 Quai du Cordon Bleu  
44 100 NANTES

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2023

\*\*\*\*\*

 **Des experts à votre service.**

**SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE** inscrite aux tableaux de l'Ordre des régions: Bretagne, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Normandie, Pays de Loire

**SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES** | membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

**SIÈGE SOCIAL :**  
Parc Technopole – Rue Albert Einstein  
53810 CHANCÉ

**ADRESSE POSTALE :** Parc Technopole - Rue Albert Einstein - CS 83006 - 53063 LAVAL Cedex 9  
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 7 809 300 € - RCS LAVAL 557 150 067 - N° D'IDENTIFICATION FISCALE FR 48 557 150 067 - CODE APE 6920Z

**THEATRE ROYAL DE LUXE**  
Association Loi 1901  
Siège social : 1 Quai du Cordon Bleu  
44 100 NANTES

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2023

\*\*\*\*\*

A l'Assemblée Générale de l'association THEATRE ROYAL DE LUXE,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association THEATRE ROYAL DE LUXE, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NANTES, le 08/04/2024

**FITECO**  
Commissaire aux Comptes



Vincent THIEBAULT  
Associé

**THEATRE ROYAL DE LUXE**  
Association Loi 1901  
Siège social : 1 Quai du Cordon Bleu  
44 100 NANTES

---

**COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2023

\*\*\*\*\*

## Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	9 186	7 699	1 488	1 440
	Autres immobilisations incorporelles (1)	1 076 986	107 699	969 287	
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	131 641	126 642	4 999	6 960
	Autres immobilisations corporelles	291 884	282 075	9 809	13 906
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières				220	
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>1 509 698</b>	<b>524 115</b>	<b>985 583</b>	<b>22 525</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 781		1 781	
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés				1 079	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	125 208		125 208	21 449	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	846 418		846 418	629 367	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 692		2 692	2 644
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>976 100</b>		<b>976 100</b>	<b>654 539</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
Ecarts de conversion actif ( V )	58		58	47	
	<b>TOTAL ACTIF ( I à V )</b>	<b>2 485 856</b>	<b>524 115</b>	<b>1 961 741</b>	<b>677 111</b>
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

## Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	300 000	300 000
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	(110 578)	59 758	
Excédent ou déficit de l'exercice	380 438	(170 336)	
Total des fonds propres (situation nette)	569 860	189 422	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	969 287		
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres	969 287		
Total des fonds propres	1 539 147	189 422	
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		349 792
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés		349 792	
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	196 683	47 521
	Total des provisions	196 683	47 521
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 246	24 803
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	198 665	65 572
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	225 911	90 376	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	1 961 741	677 111	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		380 437,72	(170 336,07)
(1) Dont à moins d'un an		225 911	90 376
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

*Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable*

## Compte de Résultat <sup>1/2</sup>

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	4	
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	824 761	1 312 459
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	838 929	821 156
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	19 944	46 524	
Utilisations des fonds dédiés	349 792	170 030	
Autres produits	1 077 006		
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>3 110 436</b>	<b>2 350 168</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		8
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	885 289	626 797
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	27 103	29 874
	Salaires et traitements	1 041 662	1 134 315
	Charges sociales	513 060	558 128
	Dotation aux amortissements et dépréciations	115 778	9 438
	Dotation aux provisions	150 000	
	Reports en fonds dédiés		163 661
Autres charges	118 293	995	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>2 851 185</b>	<b>2 523 216</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>259 252</b>	<b>(173 048)</b>

*Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable*

Compte de Résultat <sup>2/2</sup>

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		259 252	(173 048)
PRODUITS FINANCIERS	De participation	15 911	1 013
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		15 911	1 013
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		15 911	1 013
RESULTAT COURANT avant impôts		275 162	(172 036)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	258	2 346
	Sur opérations en capital	107 699	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		107 957	2 346
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	2 681	647
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		2 681	647
RESULTAT EXCEPTIONNEL		105 276	1 699
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		3 234 303	2 353 527
TOTAL DES CHARGES		2 853 866	2 523 863
EXCEDENT ou DEFICIT		380 438	(170 336)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		251 885	96 717
Bénévolat			
TOTAL		251 885	96 717
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		251 885	96 717
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		251 885	96 717

*Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable*

## Règles et Méthodes Comptables

(Code de commerce - articles 9 et 11 - Décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 - article 7.21.24 début, 24-1°, 24-2° et 23-3° - règlement ANC 2018-06).

« Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au présent dossier et celles jugées non significatives ne sont pas présentées »

L'exercice social clos le **31/12/2023** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent clos le **31/12/2022** avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 961 741 €**.

Le résultat net comptable est de **380 438 €**.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ainsi, ils ne perturbent pas les charges et produits d'exploitation.

### Présentation de l'association

#### Objet social :

Royal de luxe est une compagnie de théâtre de rue française. Son propos est de faire irruption dans l'espace public, notamment par le détournement d'objets et le recours au gigantisme.

#### Champ d'action :

- International

#### Moyens mis en oeuvre :

- Subventionnée par Nantes métropole, par le ministère de la culture, par la ville de Nantes, par la ville de St-Herblain.

- La vente de spectacle est aussi l'une de leur ressource.

### Référentiel comptable applicable et Principes généraux

#### Référentiel comptable applicable

Le référentiel comptable applicable à l'association est le suivant :

*Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable*

## Règles et Méthodes Comptables

- Plan Comptable Général ;

- Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le règlement ANC n°2014-03 homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 (J.O du 15.10.2014) ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatif aux annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, homologué par arrêté du 26 décembre 2018 (JO du 30 décembre 2018).

### Principes généraux

Les informations obligatoires mais non applicables ainsi que celles dont l'importance n'est pas significative ne sont pas présentées (PCG art. 831-1 s.)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice sur l'autre ;
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles et méthodes générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Etablissement des états financiers en conformité avec le règlement ANC 2018-06 du 26 décembre 2018.

### **Faits significatifs de l'exercice**

Au titre de la création et la diffusion du spectacle Bull Machin, l'association s'est vu notifier une subvention d'investissement d'un montant de 1 076 986€.

La convention passée à ce titre avec Nantes métropole, prévoit une durée de validité de la convention de 10 ans.

Pour concorder avec cette convention, l'association a pris les décisions de gestion suivantes :

- Enregistrement en immobilisation d'un actif incorporel au titre de la création pour un montant de 1 076 986€, par la constatation d'une production immobilisée, de même montant, enregistrée en compte 722.
- Amortissement de cette création sur une durée de 10 ans
- Enregistrement au passif d'une subvention d'équipement pour un montant de 1 076 986€
- Reprise de cette subvention non renouvelable sur 10 ans, avec une quote-part reprise au titre de 2023 de 107 697€ (montant porté en 777)

Cette méthodologie permet à la fois de rendre compte fidèlement de la réalité économique de l'opération financée, et d'être en conformité avec les termes juridiques de la Convention de financement.

### **Règles et méthodes comptables**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

*Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable*

## Règles et Méthodes Comptables

### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Selon les termes du règlement C.R.C. du 3/11/2005, il est fait application de l'annexe simplifiée.

En conséquence, les principes suivants sont appliqués :

- Amortissement des immobilisations non décomposables selon la durée d'usage ;
- Approche par la méthode des composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et déterminées de manière fiable.

Au sein de l'association Royal de Luxe, aucune immobilisation n'a justifié l'application de la méthode par composant.

### Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

### Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Subventions de fonctionnement

Elles sont comprises dans les produits de l'association lorsque :

- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur ;
- Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties ;

Les subventions de fonctionnement accordés pour plusieurs exercices à l'association sont réparties en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en "produits constatés d'avance".

### Fonds dédiés

La partie des subventions d'exploitation servant à financer des projets définis, qui à la clôture de l'exercice, n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisé dans un compte de "Fonds dédiés" (ANC, règl 2018-06, art. 132-1).

### Contributions volontaires

Les contributions volontaires correspondent à la valorisation de la mise à disposition :

*Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable*

## Règles et Méthodes Comptables

- des locaux de l'ancienne usine Wessannen sise quai du Cordon Bleu évaluée à 251 885 €.

### Fiscalité de l'association

Les activités de l'association sont fiscalisées.

### **Rémunération des trois cadres plus hauts dirigeants bénévoles et salariés**

Selon l'article 20 de la loi n°2006-486 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement collectif, nous vous informons que la rémunération des cadres dirigeants bénévoles et salariés a été la suivante au titre de l'exercice :

- Rémunération globale : 170 006,36 €
- Avantage en nature : Néant

*Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable*

Page : 10

## Annexe libre

### AUTRES INFORMATIONS

#### Engagement en matière de pensions et retraite

La méthode retenue pour l'exercice est conforme aux recommandations de l'ordre des Experts-Comptables et du Conseil National de la comptabilité (n°2003 R 01). Elle tient compte des éléments principaux suivants :

- L'âge de départ à la retraite prévu est fixé à 63 ans.
- Le départ à la retraite intervient à l'initiative du salarié.
- Le taux de charges sociales est de 45% pour les cadres et de 40% pour les non cadres.
- Le turn-over est considéré comme faible pour les cadres et les non cadres.
- Le taux d'actualisation est fixé à 3.10%.
- La progression des salaires est de 1% constant.
- La table de mortalité retenue est la table réglementaire INSEE 2016-2018.
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.
- La convention collective retenue est celle des entreprises artistiques et culturelles.

Au 31/12/2023, le montant du passif social s'élève à 46 683 € et figure en comptabilité.

#### Effectif Equivalent Temps Plein

Le nombre de personnes employées au cours de l'exercice par l'association (permanents et intermittents) s'élève à 154 personnes.

L'effectif à la fin de l'exercice est de 7 ETP dont 4 employés et 3 cadres.

*Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable*

## Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	8 884		1 077 289			1 086 172
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>8 884</b>		<b>1 077 289</b>			<b>1 086 172</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	131 641					131 641
Instal., agencement, aménagement divers	161 438					161 438
Matériel de transport	42 871					42 871
Matériel de bureau, informatique et mobilier	85 809		1 767			87 576
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>421 759</b>		<b>1 767</b>			<b>423 526</b>
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>						
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	220				220	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>220</b>				<b>220</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>430 862</b>		<b>1 079 056</b>		<b>220</b>	<b>1 509 698</b>

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

## Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	7 444	107 953		115 397
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>7 444</b>	<b>107 953</b>		<b>115 397</b>
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	124 682	1 961		126 642
	Autres instal., agencement, aménagement divers	154 704	2 939		157 644
	Matériel de transport	38 783	960		39 743
Matériel de bureau, mobilier	82 724	1 965		84 689	
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>400 893</b>	<b>7 825</b>		<b>408 718</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>408 337</b>	<b>115 778</b>		<b>524 115</b>

*Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable*

## Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	47 521		838	46 683
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		150 000		150 000
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		47 521	150 000	838	196 683
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <span style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</span> <ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>legs ou donations</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		47 521	150 000	838	196 683
Dont dotations et reprises <span style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</span> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>			150 000	838	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

*Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable*

## Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	124 592	124 592	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	617	617	
	Charges constatées d'avance	2 692	2 692	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>127 900</b>	<b>127 900</b>		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	27 246	27 246		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	35 865	35 865		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 828	43 828		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	118 972	118 972		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>225 911</b>	<b>225 911</b>			
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

*Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable*

## Rémunérations des Dirigeants

		31/12/2023
Rémunérations des membres :		
- des organes d'administration		
- des organes de direction		
- des organes de surveillance		

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

## Effectif moyen

		31/12/2023	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		3	
	Professions intermédiaires			
	Employés		4	
	Ouvriers			
	TOTAL		7	

*Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable*

## Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2023	31/12/2022
Bénévolat		
Prestations en nature		
Mise à disposition des locaux de l'ancienne usine	251 885	96 717
Dons en nature	251 885	96 717
Total	251 885	96 717
Répartition par nature de charges	31/12/2023	31/12/2022
Secours en nature (alimentaires, vestimentaires, ...)		
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, ...)		
Mise à disposition des locaux de l'ancienne usine	251 885	96 717
Prestations	251 885	96 717
Personnel bénévole		
<i>Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable</i>	251 885	96 717

## Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contrib. fi. des autorités de tarification							
Subventions d'exploitation							
DRAC - Aide Exceptionnelle COVID							
M. Bourgogne - Le Spectacle							
Le Carriet	60 000		60 000				
La Fermeture éclair	66 131		66 131				
Maison Pull-over	60 000		60 000				
Projet Grand Bellevue	163 661		163 661				
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL</b>	<b>349 792</b>		<b>349 792</b>				

## Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	300 000				300 000
Autres réserves					
Report à nouveau	59 758	(170 336)			(110 578)
Excédent ou déficit de l'exercice	(170 336)	170 336	380 438		380 438
Situation nette	189 422		380 438		569 860
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			1 143 000	173 713	969 287
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	189 422		1 523 438	173 713	1 539 147

--	--

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

## Détermination du Résultat Fiscal

31/12/2023

REINTEGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice	380 438	
	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'IR.		
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissement)		
	Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles		
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du CGI		
	Taxe sur les véhicules des sociétés		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
	Provisions et charges à payer non déductibles		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs		
	Amendes et pénalités	300	
	Charges financières		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI		
	Impôts sur les sociétés		
	Quote part dans les bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE		
Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 15% ou 19% (12,8% pour imposition IR)			
Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 0 %			
Plus-values nettes à court terme			
Plus-values soumises au régime de fusions			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC			
Réintégrations diverses	47		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			
<b>TOTAL I</b>	<b>380 785</b>		
DEDUCTIONS	Perte comptable de l'exercice		838
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE		
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrés...		
	Plus-values nettes à long terme imposées aux taux de 15% (12,8% pour imposition IR)		
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 0%		
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 19%		
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les déficits antérieurs		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée		
	Produit net des actions et parts d'intérêts / Quote part frais		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 %		
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer		
Majoration d'amortissements			
Abattement sur le bénéfice et exonérations			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC			
Déductions diverses			
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			
<b>TOTAL II</b>		<b>838</b>	
RESULTAT	Déficit exercice reporté en arrière		
	Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		379 947
<b>TOTAUX</b>		<b>380 785</b>	<b>380 785</b>
<b>RESULTAT FISCAL</b>	<b>BENEFICE ( Col 1 )</b>	<b>PERTE ( Col 2 )</b>	

*Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable*